



14 Janvier première réunion NAO 2020, revendications CGT.

**Aujourd'hui la CGT appelle à faire grève, nous avons fait le choix d'une délégation restreinte afin de ne pas pénaliser ce thème cher à l'ensemble des salariés de TDF.**

**Nous demandons les informations suivantes :**

- Les données salariales (classification, ancienneté, H/F, handicapés).
- Un bilan précis de la ventilation des mesures salariales 2019 (augmentations et bonus) et des promotions ainsi qu'un bilan anonyme des EAE.
- Le nombre de salarié-e-s en divergence de poste (D sur poste en C, E sur poste en D, ...).
- Un bilan des salariés en dé-positionnement salarial.
- Les montants moyens de la participation par tranche de salaire pour l'exercice 2019.
- Le montant des participations de TDF aux restaurations collectives.
- État des lieux des salarié(e)s rémunérés entre 0 et 7 % des minimas de branche.

**Nos revendications :**

- Mise en place d'une prime équivalente (mêmes montants et mêmes conditions d'attribution que la loi 2018) à la prime exceptionnelle de solidarité.

**Toutes les demandes liées aux rémunérations rétroactives au 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

- Plancher des salaires sur une base de 13 mois à temps plein = 30 000 €
- Augmentation du salaire annuel (sur une base de 13 mois temps plein) :
  - o Pour des salaires inférieurs à 30 000 €, augmentation minimale de 3000 €.
  - o Entre 30 000 € et 35 000 €, augmentation minimale de 2500 €.
  - o Entre 35 000 € et 40 000 €, augmentation minimale de 2000 €.
  - o Entre 40 000 € et 45 000 €, augmentation minimale de 1500 €.
  - o Au-delà de 45 000 €, augmentation minimale de 1000 €.
- Augmentation du salaire annuel (sur une base de 13 mois temps plein) lors d'une promotion :
  - o Si changement de qualification : de 10 % hors augmentations individuelle.
  - o Sans changement de qualification : de 7.5 % hors augmentations individuelle.
- Budget spécifique de 200 000 € pour compenser les écarts de rémunérations entre femme et homme, travailleurs handicapés, ainsi que pour corriger les dé-positionnements salariaux.
- Bonus entre 10% et 15 % pour l'ensemble des salarié(e)s, y compris les cadres de direction.
- Revalorisation des INP et des astreintes et des montées pylônes de 10 %.
- Suivi trimestriel en CSE des salarié(e)s en divergence de poste afin d'en réduire le nombre.
- Revalorisation des Tickets Restaurants à 9.25 € avec une participation de la direction de 60 % du montant (5.55 €) et leur attribution aux télétravailleurs. Revalorisation de l'absence cantine à 5.55 €. Revalorisation de la participation à la restauration collective de 1.50 €/repas.
- Revalorisation des frais de mission, du forfait repas de 13,5 € à 15 €, du repas de 25 € à 27,50 €, du découcher de 105 € à 110€ et du petit-déjeuner de 5 € à 7€.
- Revalorisation des primes grands déplacements, 35 € dès le premier découcher, une prime supplémentaire de 100 € en cas de découcher le W-E.
- Revalorisation des travaux de Nuit (majoration d'1 heure par tranche de 3 heures entre 0 et 6h).
- Pérennisation de la prise en charge totale de la prime de transport en commun existant, quelle que soit la résidence administrative du salarié.

**Prochains RDV NAO les 21 et 29 janvier**